

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'un parc éolien sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-L'abbaye

**De :** mathilde meissirel <

**Date :** 16/09/2021 13:52

**Pour :** "pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr" <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Monsieur Le Commissaire - Enquêteur,

En esperant que vous vous portez bien, vous pouvez trouver ci-joint ma lettre concernant le projet du parc éolien sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-L'abbaye.

Bien à vous,

Mathilde Meissirel Montgomery

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Mathilde Meissirel-Montgomery - 8 éoliennes - Saint- Laurent-l'abbaye -  
Saint Quentin-sur-Nohain- 2021.docx

30 octets



Mathilde Meissirel-Montgomery  
4, route de Fontenoy  
58150 Suilly-La-Tour

Mairie de Pouilly-sur-Loire  
Commissaire - Enquêteur  
58150, Pouilly-sur-Loire

Objet: Non-autorisation d'implanter huit éoliennes sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-L'abbaye

Monsieur Le Commissaire - Enquêteur,

Ayant pris connaissance de ce projet d'éoliennes, il est de mon devoir de vous écrire et d'exprimer mais aussi de justifier mon désaccord total concernant ce projet.

Monsieur, sachez que mon attachement sincère pour La Nièvre m'encourage pleinement à me battre contre ce potentiel projet d'éoliennes à Saint-Laurent -L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain.

C'est avec grand intérêt que j'ai lu les '*pour*' et '*contre*' de l'énergie éolienne. J'ai accordé une attention particulière aux **douze éoliennes de 190 m construites à sept kilomètres de ce potentiel projet, à Pougny**. J'en conclus que si ce projet venait à se concrétiser, celui-ci impacterait négativement à jamais la Nièvre et ses habitants.

Mon premier point est : *les éoliennes sont-elles si écologiques ?*

- Plusieurs études parlent de minimum **600 tonnes de béton armé** coulé au milieu des champs. Il est question que ce béton reste *ad vitam aeternam* dans la terre, puisque que le démantèlement ne concerne que la partie perceptible. Cela impactera négativement à jamais nos sols par la pollution des nappes phréatiques due au désagrément partiel du béton armée qui pourrait contenir notamment des produits toxiques et par un **obstacle souterrain à l'écoulement des eaux**.








- Diverses études nous montrent **l'impact négatif des éoliennes sur le comportement des animaux** (augmentation de stress) et sur **la migration des oiseaux** (mortalité due aux collisions).

Or, La Nièvre est un couloir important d'oiseaux migrateurs. A quelques mètres du projet potentiel d'éoliennes de Saint-Laurent l'abbaye, nous pouvons admirer chaque année le chassé-croisé aviaire du printemps. Dans le *document d'orientation sur les aménagements éoliens et la législation de l'Union européenne relative à la conservation de la nature* (Commission européenne, le 18-11-20), il est bien précisé que l'effet barrière cumulatif des champs éoliens sur la migration des oiseaux n'a pas encore été étudié. Pourtant, sans connaître les conséquences sur notre environnement, on nous impose ce projet potentiel d'installation de 8 éoliennes à Saint-Quentin-sur-Nohain (et la volonté de construire d'autres parcs éoliens dans la Nièvre) qui n'est qu'à sept kilomètres de du champ éolien de Pougny dont les éoliennes sont parmi les plus hautes de France, alors que la Nièvre est un passage conséquent d'oiseaux migrateurs ! N'est-ce pas absurde ?

- Doit-on aussi rappeler que Maxence Cordiez, ingénieur dans le secteur de l'énergie (pourtant pour la technologie éolienne), reconnaît l'utilisation de matériaux rares non recyclables dans la fabrication d'éoliennes, dont le cuivre (**600 kg de bobines de cuivre pour implanter une éolienne de 150 m**), fortement utilisé et que sa disponibilité posera problèmes dans quelques années.

- Il est important aussi de prendre en compte que chaque éolienne requiert **25 à 40 tonnes d'acier**, les pales sont faites de résines et fibres de sable, que nul ne nie la difficulté voire l'impossibilité que ces matériaux soient recyclés.

- Le quotidien de l'écologie, Reporterre, a repris une étude de l'Ademe sur le cycle de vie (**ACV de chaque technologie** (éolien, solaire, hydraulique, nucléaire, charbon, gaz naturel, fioul) prenant en compte les impacts écologiques de l'extraction des matières premières de l'utilisation au recyclage et au retraitement en les rapportant à un coût équivalent CO<sub>2</sub> par kilowattheure (Ci-joint un tableau expliquant les émissions de CO<sub>2</sub> selon les technologies) **Cette étude démontre bien que l'énergie éolienne n'est pas neutre** sur l'environnement et que celle-ci n'est **certainement pas l'énergie la plus propre concernant ses émissions CO<sub>2</sub>**, puisque le taux d'émission par une éolienne est de 12,5 g Co<sub>2</sub> eq/kWh, ce qui la met **en troisième position** après l'énergie hydraulique (6 Co<sub>2</sub> eq/kWh) et nucléaire (6 Co<sub>2</sub> eq/kWh).

Technologie utilisée	 Éolien	 Solaire	 Hydraulique	 Nucléaire	 Charbon	 Gaz naturel	 Pétrole
Emission directe de CO2 (gCO2-éq/kWh)	0	0	0	0	345	272	204
Emission directe de CO2 + ACV (gCO2-éq/kWh)	12,5	55	6	6	1060	730	418

Par conséquent, oui, l'énergie éolien a un effet notoire sur l'environnement et les ressources naturelles et n'est pas l'énergie la plus propre comme on aime à nous le faire croire.

Mon deuxième point : *Les éoliennes sont-elles nocives pour la santé ?*

Doit-on rappeler nos droits ?

Je cite donc l'Article R1334-31 du code de la santé :

*'Aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit-elle-même l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.'*

Je cite aussi l'Article 1382 du code civil :

*'Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui-ci par la faute duquel il est arrivé à le réparer. Le propre de la responsabilité civile est de rétablir aussi exactement que possible l'équilibre détruit par le dommage et de replacer la victime dans la situation où elle se serait trouvée si l'acte dommageable n'avait pas eu lieu' Arrêt rendu par la cour de la cassation le 28 octobre 1954.*

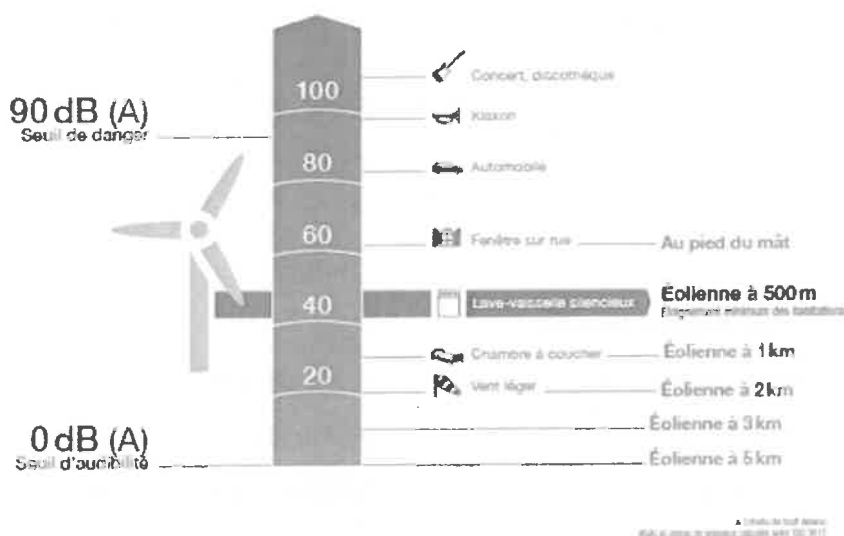
L'une des menaces majeures des éoliennes sur la santé est le bruit, ce qui n'est pas négligeables.

L'une des richesses rares des zones rurales c'est l'absence du bruit artificiel. Or, la plupart des éoliennes sont implantées en zone rurale.

Il est indiqué dans l'article du code de la Santé publique R. 1336-7 : '*L'émergence du bruit par autrui ne peut pas être supérieur à 5dB (A) en période diurne et 3dB (A)...*'

Cependant, le bruit d'une éolienne de 500 m est autour 40dB (A). (Ci-joint 'L'échelle du bruit').

Les touristes qui quittent Paris ou autres grandes villes, ne viennent pas à la campagne pour écouter les éoliennes et leur bruit de fond artificiel. Dans le site [www.nievre.cci.fr](http://www.nievre.cci.fr), la Nièvre est décrit avoir comme atout '*un cadre de vie entre effervescence et détente*'. Avec les éoliennes à proximité, vous pouvez changer les écrits du site de La Nièvre !



D'après une étude menée par la NASA en 1982, la pollution infra-sonore des premières éoliennes **sur plusieurs kilomètres** fut déjà évoqué.

Depuis 2006, des conséquences sanitaires (maux de têtes, dépressions, saignement de nez.) liées aux éoliennes apparaissent. Malgré plusieurs études étrangères scientifiques (Docteur Nina Pierpont), l'académie de Médecine ne reconnaît pas le 'syndrome éolien', mais elle dénonce les pollution sonore et visuelle de l'énergie éolien.

Pourquoi nous imposer des parcs éoliens (si proches des uns des autres) si nous savons parfaitement qu'il y a un impact néfaste sur notre santé ?

*Mon troisième point : les éoliennes sont contre l'intérêt esthétique et touristique de la Nièvre ?*

Mon désaccord concerne les principaux atouts de la Nièvre : ces paysages et son patrimoine. La Nièvre est reconnue pour ses paysages, et par conséquent, je cite le site officiel du gouvernement concernant la Nièvre : *'Le paysage comme atout – ce département a le caractère de ses paysages et de ses hommes. Les pôles d'identité locale restent puissants, avec de profondes racines historiques : le Morvan, les anciens bassins miniers, le Val de Loire, le vignoble, les bourgs du canal nivernais.'*

Ne serait donc-ce pas donc absurde de gâcher, polluer nos paysages si beaux naturellement sachant que les paysages sont un des principaux atouts de la Nièvre ?

Pourquoi détruire ce qui nous est précieux et ce qui est l'identité de la Nièvre ?

Doit-on rappeler que les chiffres du tourisme en Nièvre pour orienter votre avis :

**- 259 millions d'euros de consommation touristique**

**- 32 millions d'euros de CA pour les hébergements marchands**

**- 2700 emplois touristiques**

Sancerre, vient d'être nommé en 2021 le village préféré des Français, soyons honnêtes, d'un point de vue esthétique, un champ d'éoliennes est inesthétique et ne s'intègre pas vraiment dans le paysage vallonné qu'est le Nivernais.

Ne détruisons pas, s'il vous plait, ce qu'il y a déjà de *'Beau'* et de *'Bon'* pour la Nièvre et ses habitants.

Monsieur, merci d'avoir pris le temps de lire ma lettre, j'en suis reconnaissante, j'en réfère maintenant à vos conscience et sagesse.

Bien à vous,

Mathilde Montgomery

## **References:**

- [https://www.lejdc.fr/nevers-58000/actualites/dans-le-ciel-nivernais-le-chasse-croise-aviaire-du-printemps\\_13932329/](https://www.lejdc.fr/nevers-58000/actualites/dans-le-ciel-nivernais-le-chasse-croise-aviaire-du-printemps_13932329/)
- ‘*Nouvelle étude sur les risques sanitaires générés par les éoliennes*’ (<https://www.charente.gouv.fr/content/download/27904/178273/file/Observations.pdf>),
- ‘*Les chiffres du tourisme dans la Nièvre*’ <https://nievre-tourisme-pro.com/centre-ressources/chiffres-tourisme/>
- ‘*Atlas des paysages de La Nièvre*’ [http://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas\\_Nievre\\_1\\_departement\\_BD.pdf](http://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_Nievre_1_departement_BD.pdf)
- <https://reporterre.net/Quel-est-l-impact-des-eoliennes-sur-l-environnement-Le-vrai-le-faux>